

## Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1203 17 March 2016

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

1093<sup>e</sup> séance plénière

Journal n° 1093 du CP, point 1 de l'ordre du jour

# DÉCISION Nº 1203 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2016

(Bangkok, Royaume de Thaïlande, 6 et 7 juin 2016)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision nº 1179 du 22 octobre 2015 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2016, prévue dans le Royaume de Thaïlande les 6 et 7 juin 2016,

Comme suite aux échanges de vues menés dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de la proposition du Royaume de Thaïlande d'accueillir la conférence annuelle avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de faire porter la Conférence asiatique de l'OSCE de 2016 sur le renforcement de la sécurité globale ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence qui figurent en annexe.

# ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2016 SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ GLOBALE

(Bangkok, Royaume de Thaïlande, 6 et 7 juin 2016)

# Conférence organisée conjointement par le Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

## Lundi 6 juin 2016

8 h 30 – 9 h 15 Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures Séance d'ouverture (ouverte aux médias)

Président : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

#### Allocutions:

- Représentant du pays hôte
- Représentants des partenaires asiatiques pour la coopération
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération (Serbie)
- Représentant du Président en exercice de l'OSCE (Allemagne)
- Secrétaire général de l'OSCE

Séance de photos (directement après l'ouverture)

011

Pause technique (directement après l'ouverture)

10 heures – 10 h 30 Pause-café

10 h 30 – 13 heures Séance 1 : Intensification des efforts internationaux pour

renforcer la coopération en matière de sécurité

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou

d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- 2 -

- Entretien des liens de coopération pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme
- Intensification de la coopération régionale et internationale, y compris les meilleures pratiques de partage des informations pour combattre le terrorisme
- Promotion d'un échange interrégional des meilleures pratiques dans le cadre des efforts de renforcement de la confiance entre États dans le domaine de la cybersécurité /sécurité des TIC

Débat

Conclusions et observations du modérateur

13 heures – 15 heures

Déjeuner

15 heures - 17 h 15

Séance 2 : Promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour assurer la paix et la prospérité

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Promotion de mesures pour sortir les gens de la pauvreté et améliorer leurs conditions de vie
- Autonomisation des femmes et renforcement de leur rôle dans le développement économique
- Activités en soutien aux efforts déployés au niveau international pour lutter contre le problème mondial de la drogue dans le cadre de l'UNGASS 2016 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Débat

Conclusions et observations du modérateur

## Mardi 7 juin 2016

9 heures – 11 heures

Séance 3: Traite des êtres humains et migration illégale : échange d'expériences et d'enseignements tirés entre l'Europe et l'Asie

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Traitement des causes profondes notamment par le développement socio-économique et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés à risques
- Renforcement des services de répression pour démanteler les réseaux d'introduction clandestine et de traite
- Intensification des efforts déployés pour fournir une protection et une assistance aux victimes de la traite, notamment les femmes et les enfants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

11 heures – 11 h 15

Pause-café

11 h 15 – 12 h 15

Séance de clôture (ouverte aux médias)

Président : Représentant du Président en exercice de l'OSCE

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

12 h 30 – 13 h 15

Déjeuner

13 heures – 19 heures

Excursion

## II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants (CEI), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Forum régional de l'ANASE, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Initiative de l'Europe centrale, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU-Femmes, Organisation de coopération économique (OCE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation de la coopération islamique (OIC), Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), Organisation pour la démocratie et le développement économique - GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union économique eurasienne.

Des représentants des membres du Forum régional de l'ANASE pourront participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront également être invités par le pays hôte.

Des représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

## III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence commencera le 6 juin 2016 à 9 h 15 (séance d'ouverture) et s'achèvera le 7 juin 2016 à 19 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE et par un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Le règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront appliqués, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra à Bangkok (Royaume de Thaïlande). La langue de travail sera l'anglais.

PC.DEC/1203 17 March 2016 Attachment

**FRENCH** 

Original: ENGLISH

# DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV 1A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de la décision qui a été adoptée concernant l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2016, les États-Unis d'Amérique souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Les États-Unis d'Amérique se félicitent de l'adoption de cette décision et remercient la Thaïlande de sa généreuse proposition d'accueillir la conférence. Nous nous réjouissons d'y participer.

S'agissant de la séance de travail 1, il est entendu, selon nous, que les questions liées à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme seront examinées séparément de la question de la cybersécurité.

Merci, Monsieur le Président. »